

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Délibération 2023-41

**OBJET : Approbation de la convention de Partenariat
« Flux petits aluminiums et souples du standard
aluminium issu de collecte séparée » avec l'Alliance
pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA)**

Le 12 octobre 2023 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal :39

Désignés :28

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 18

Visio : 0

Votants : 33

Procurations 5

Date de la convocation :

6 octobre 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Guy LOPINTO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Michèle ALMÈS délégué de la Commission syndicale

Procurations :

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI

Emmanuel DELMOTTE à Françoise THOMEL

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET

Patrick PEIRETTI à Marc OCCELLI

Denise LAURENT à Christophe ULIVIERI

Membres excusés :

Georges VAZIA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Khéra BADAQUI, Gilbert HUGUES délégués de la Commission syndicale ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20231012-2023-41-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception en préfecture : 16/10/2023

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2019-13 du 2 avril 2019, le Comité syndical a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums, devenu en 2020 l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA).

Ce partenariat permet le versement de dotations calculées sur les tonnages d'aluminium recyclés.

Cette convention s'est terminée le 31 décembre 2022 calquée sur la durée initiale du contrat CITEO pour l'action et la performance des déchets d'emballages « CAP 2022 » Barème F.

L'agrément de CITEO ayant été prolongé d'un an par arrêté ministériel du 21 décembre 2022, une délibération a été prise le 10 février 2023 approuvant la signature d'un avenant de prolongation de celui-ci avec CITEO.

L'ARCA ayant notamment pour objectif de favoriser la performance du tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités, a décidé d'apporter à nouveau un soutien financier supplémentaire à celui versé par CITEO à hauteur de 300 € la tonne collectée et triée de flux petits aluminium et souples du standard aluminium issu de la collecte séparée dans le cadre d'une convention couvrant l'année 2023, annexée à la présente.

Cette rémunération est conditionnée à l'obligation de :

- Respecter le cahier des charges CITEO relatif au standard aluminium
- Renforcer les consignes de tri aux habitants à l'ensemble des petits emballages et objet en aluminium ;
- Faire un reporting des tonnages via des caractérisations trimestrielles ;
- Faire un suivi du flux des petits aluminiums et souples ;
- Diriger le flux de petits aluminiums et souples vers une filière de recyclage par pyrolyse.

A titre d'information, sur l'année 2022, 68.36 tonnes d'aluminiums souples ont été triées sur le territoire d'UNIVALOM.

Ces modalités ont reçu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 27 septembre 2023.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée » avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit projet de convention ainsi qu'à procéder à toutes démarches et prendre toutes décisions nécessaires à son application ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20231012-2023-41-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

Date de mise en ligne :

16 OCT. 2023